
Extrait de l'adresse des corps administratifs et judiciaires, du comité de surveillance et de la société des sans-culottes de la Ferté-Bernard (Sarthe) qui demandent un local pour y tenir leurs séances, lors de la séance du 20 brumaire an II (10 novembre 1793

Citer ce document / Cite this document :

Extrait de l'adresse des corps administratifs et judiciaires, du comité de surveillance et de la société des sans-culottes de la Ferté-Bernard (Sarthe) qui demandent un local pour y tenir leurs séances, lors de la séance du 20 brumaire an II (10 novembre 1793. In: Tome LXXVIII - Du 8 au 20 brumaire an II (29 octobre au 10 novembre 1793) p. 689;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_41963_t1_0689_0000_1;

Fichier pdf généré le 21/02/2024

Suit un extrait de cette adresse, d'après le Bulletin de la Convention (1) :

Les corps administratifs, judiciaires, le comité de surveillance et la Société des sans-culottes de La Ferté-Bernard, département de la Sarthe, applaudissent aux travaux de la Convention et aux jugements qui ont fait tomber la tête de l'Autrichienne et celles des députés conspirateurs. Ils invitent la Convention à rester à son poste. Ils la prient d'approuver le changement de nom de La Ferté-Bernard en celui de *La Ferté-les-Prés*.

Mention honorable, renvoi au comité d'instruction publique.

Lettre de Bourbotte, Francastel et Turreau, représentants du peuple près l'armée de l'Ouest; ils annoncent que l'armée, après avoir pris quelques jours de repos à Angers, où elle a été pourvue par les républicains, de chemises, d'habits, de bas et de souliers dont elle manquait, est en marche contre la horde fugitive des brigands qui bientôt ne seront plus; que l'île de Noirmoutier, livrée par trahison à Charette, deviendra son tombeau; qu'ils envoient chaque jour aux Commissions militaires les prêtres, les nobles et les instigateurs de l'exécrable guerre de la Vendée (2).

Suit la lettre des représentants du peuple près l'armée de l'Ouest (3) :

Les représentants du peuple délégués par la Convention nationale près l'armée de l'Ouest, Bourbotte, Francastel et Turreau, à la Convention nationale.

« A Angers, le 17^e jour du 2^e mois de l'an II de la République française une et indivisible.

« L'armée de l'Ouest a été obligée de prendre, dans les murs d'Angers, quelques jours de repos. Les longues et pénibles fatigues de la guerre qu'elle venait de soutenir dans la Vendée, la rapidité de ses succès, de ses marches, l'ardeur républicaine qu'elle avait mise à détruire et chasser les brigands de leurs repaires, tout avait concouru à rendre ses besoins aussi pressants qu'indispensables. Nos braves frères d'armes étaient sans habits, sans bas, sans souliers, les républicains se sont empressés d'offrir les leurs; nous avons forcé les muscadins, moins généreux, à en faire autant; ils sont réduits, pour le moment, à porter des sabots; en un mot, tous les habitants de cette commune, à la réserve, nous le répétons, de quelques muscadins dont les arrestations ne sont pas ménagées, ont donné des preuves de leur attachement à la République, en prodiguant à ces braves défenseurs les soins les plus fraternels, les plus hospitaliers. Nous devons le bon esprit qui anime les habitants de cette commune à la salutaire

renovation des autorités constituées, à la surveillance républicaine du comité révolutionnaire.

« Notre armée, refaite de ses longues fatigues et pourvue des objets qui lui étaient nécessaires, est maintenant en marche, elle ne tardera pas à atteindre la horde fugitive des brigands. De grandes mesures sont prises pour les cerner de toutes parts; si momentanément quelques communes ont été obligées de céder au torrent, bientôt l'exécration publique sera à son comble, et les brigands auront vécu.

« L'île de Noirmoutier ne sera pas, nous l'espérons, longtemps au pouvoir de ceux qui s'y sont réfugiés; si la trahison la plus insigne a livré cette île à Charette, elle deviendra son tombeau; des forces suffisantes sont dirigées sur ce point. Les soins que nous devons à l'armée près de laquelle nous sommes ne nous empêchent pas de surveiller tous les conspirateurs qui, frappés de terreur à l'aspect de l'énergie nationale, voudraient échapper au châtimement en couvrant leur figure hideuse du masque du patriotisme; chaque jour, nous les envoyons aux commissions militaires, aux tribunaux; des prêtres, des nobles, instigateurs de l'exécrable guerre de la Vendée, ont déjà, en grand nombre, monté sur l'échafaud. Nous avons remis le glaive vengeur dans des mains révolutionnaires et républicaines, pas un traître ne sera épargné, ils périront tous et la République restera.

« BOURBOTTE; FRANCASTEL; L. TURREAU. »

Le même jour, 17 brumaire an II, les mêmes représentants écrivaient au comité de Salut public la lettre suivante, que nous reproduisons d'après un document des Archives nationales :

Les représentants de l'armée de l'Ouest au comité de Salut public (1).

« Angers, 17 brumaire an II.

« Notre premier soin, citoyens collègues, à notre arrivée dans cette ville, a été de nous occuper sans relâche de tous les moyens propres à satisfaire les besoins indispensables de notre armée; il a fallu, en outre, donner quelques jours de repos à des soldats que des marches longues et pénibles, des bivouacs continuels et surtout l'échec qu'ils venaient d'éprouver au milieu des succès rapides de la Vendée, avaient abattus physiquement et moralement. Aujourd'hui que les soins hospitaliers des habitants d'Angers ont relevé leurs forces épuisées, qu'indignés de leurs revers, ils ont retrouvé tout leur courage, toute leur énergie, nous vous annonçons avec satisfaction qu'ils sont en marche pour achever d'exterminer les brigands. Nous n'avons rien négligé pour hâter leur départ. La moitié de l'armée était sans souliers; les armes avaient besoin d'être réparées, les magasins ne nous présentaient aucunes ressources; les différentes mesures que nous avons cru devoir employer ne nous procuraient pas un résultat assez prompt : il fallait marcher; nous avons mis aus-

(1) *Supplément au Bulletin de la Convention* du 20 brumaire de l'an II (dimanche 10 novembre 1793).

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 1171.

(3) *Archives nationales*, carton C 278, dossier 736; *Bulletin de la Convention* du 10^e jour de la 2^e décade du 2^e mois de l'an II (dimanche 10 novembre 1793).

(1) *Archives nationales*, carton DIII 347. *Auzard : Recueil des actes et de la correspondance du comité de Salut public*, t. 8, p. 278.